

Les collèges de contrôleurs sous Solvabilité II

Meven BARRILLOT
Contrôleur des assurances
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Séminaire ACPR – CGA – IAIS — Tunis, 13 mars 2019

Sommaire

1. *Depuis quand et pourquoi ?* Du protocole d'Helsinki à Solvabilité II
2. *Qui ?* Composition des collèges et répartition des rôles
3. *Comment ?* Règles de fonctionnement
4. *Quoi ?* Principaux travaux d'un Collège
5. Gestion des crises
6. Références

1. *Depuis quand et pourquoi ?* Du protocole d'Helsinki à Solvabilité II

1. Du protocole d'Helsinki à Solvabilité II: la création des Collèges de contrôleurs

□ Définition et objectif

Structure permanente de coopération et de coordination entre les autorités de contrôle des principales entités constitutives d'un groupe d'assurance, en vue de faciliter le contrôle en vision consolidée.

□ Création des collèges

- Étape 1: le protocole d'Helsinki (2000) crée les « comités de coordination »
 - Pris en application de la directive 98/78/CE sur la surveillance complémentaire des entreprises d'assurance faisant partie d'un groupe d'assurance (n'est plus en vigueur)
 - Signé par les autorités de contrôle assurance des États membres
 - En résumé : nécessité d'une coopération entre autorités de l'UE pour le contrôle des groupes transfrontaliers, identification d'un coordinateur, principes de confidentialité, principaux travaux : analyse commune des risques du groupe, suivi de la solvabilité des entités, contrôle des transactions et positions intra-groupes

- Étape 2: la directive Solvabilité II intègre les dispositions du protocole d'Helsinki
 - ⇒ **Directive** : titre III sur le contrôle de groupe (articles 212 à 266).
=> Voir en particulier articles 247 (contrôleur de groupe), 248 (collèges), 249 (coopération et échange d'informations). Transposition en droit français par les articles L.356-6 à L.356-8 et R.356-1 à R.356-3 du code des assurances

 - ⇒ **Règlement délégué** : voir en particulier articles 355 (accords de coordination) et 357 (informations systématiquement échangées)

2. *Qui ?* Composition des collèges et répartition des rôles

2. Composition des collèges et répartition des rôles

- Un Collège doit être constitué pour les groupes d'assurance ayant au moins une filiale dans un autre État membre que celui du siège de l'entreprise mère.

- L'ACPR est à la fois :
 - Autorité « *home* »
 - ⇒ AXA, BNPP Cardif, Groupama, SCOR, CNP, etc.

 - Autorité « *host* »
 - ⇒ Aviva, Generali, Allianz, etc.

2. Composition des collèges et répartition des rôles

□ Le coordinateur

L'autorité de contrôle de la tête de groupe

- Assure le contrôle prudentiel et l'évaluation de la situation financière du groupe, évalue le respect par le groupe des règles relatives à la solvabilité, la concentration des risques et les transactions intragroupes, évalue le système de gouvernance du groupe
- Constitue le collège, puis veille à sa représentativité et fait évoluer sa composition si nécessaire
- Négocie l'accord de coordination, organise la signature des membres et participants, veille au respect des dispositions, maintient les annexes à jour (liste des autorités et des entités, informations échangées)
- Planifie et coordonne l'activité des collèges (programme de travail, réunions, etc.)
- Coordonne la collecte et la diffusion d'informations
- Assure l'interface entre le collège et les dirigeants du groupe (les membres et participants sont chargés de la communication avec les dirigeants de leurs filiales)

2. Composition des collèges et répartition des rôles

□ Les membres

Les autorités de contrôle d'assurance de filiales UE	Le statut particulier d'EIOPA
<ul style="list-style-type: none">• Participent aux consultations et aux prises de décision à la demande du contrôleur du groupe (droit de vote)• S'engagent à coopérer : échange d'informations, gestion des crises, éventuellement contrôles conjoints	<ul style="list-style-type: none">• Membre <u>sans droit de vote</u>• Peut intervenir dans les discussions• Veille à la bonne application des règles Solvabilité 2 et à la convergence des pratiques de contrôle• Procède à une évaluation annuelle du Collège (réalisation du programme de travail, efficacité des discussions, etc.)

2. Composition des collèges et répartition des rôles

Les participants

Autorités de contrôle d'assurance UE	
Autorités de contrôle d'assurance UE des succursales importantes <i>Seuil de 5% du CA consolidé ou de 5% des parts du marché local</i>	Autorités de contrôle d'assurance UE des participations <i>(entre 10% et 50% de détention)</i>
Pays tiers	Banque /gestion d'actifs
Autorités de contrôle (ré)assurances non-UE d'entreprises liées, dont filiales <i>Doctrine ACPR: inviter si > 5% CA consolidé, total bilan, résultats ou SCR groupe</i>	Autorités de contrôle des établissements de crédit et sociétés d'investissement <i>Doctrine ACPR: inviter si > 5% CA consolidé, total bilan, résultats ou SCR groupe</i>

Invités à l'initiative du contrôleur de groupe après consultation du Collège

N'ont pas de droit de vote, mais peuvent exprimer leur point de vue sur demande du contrôleur du groupe

Peuvent être invités à ne participer qu'à une partie des activités du Collège

2. Composition des collèges et répartition des rôles

□ Modification de la composition du collège

- Examen annuel de la représentativité (pays tiers) : sur la base des QRT –*Quarterly Reporting Template*– groupe, calcul de la contribution des entités au SCR groupe, bilan total et chiffre d'affaires. Peut se conclure par l'entrée ou la sortie d'autorités participantes sur proposition du contrôleur groupe et après consultation du Collège
- En cours d'année, notamment en cas d'acquisition ou de cession d'entités

□ Liste de contacts

- Registre des groupes EIOPA (depuis 2016, en remplacement de la « *Helsinki List* ») : pour chaque collège, la liste nominative des contrôleurs UE et tiers, avec identification de contacts d'urgence
- En interne :
 - Référentiel groupes ACPR : consolide les informations sur tous les groupes
 - Pour chaque collège : liste de contacts et gestion des droits d'accès à l'extranet sécurisé (*supervisory college website*)

2. Composition des collèges et répartition des rôles

College representativity assessment

INSURANCE ENTITIES									SUPERVISORY AUTHORITY		
EEA/ Non-EEA	Country	Total Number	Method 1 : Full consolidation for the BC and SCR calculation (S32.01)	Method 1 : Adjusted Equity or simplified SCR calculation (S32.01)	Method 2 : D&A and local rules for SCR calculation (S32.01)	Non consolidated (ad-hoc reporting)	Balance Sheet	Revenues	CoAr signatory	EEA College Attendee	World College Attendee
Non-EEA	ALGERIA	1				2					
Non-EEA	ARGENTINA	1		1			0	0			
Non-EEA	AZERBAIJAN	1				1					
EEA	BELGIUM	1						0	YES	YES	YES
Non-EEA	BERMUDA*	1	1					0	YES		YES
Non-EEA	BRAZIL	1		1				800	YES		
Non-EEA	CAMEROON	1				1					
Non-EEA	CHILE	1		1			500	0			
Non-EEA	COLOMBIA	1		1			200	0			
EEA	CZECH REPUBLIC	1	1			1	900	500	YES	YES	YES
Non-EEA	EGYPT	1				2					
EEA	FRANCE	1	1			2	300 000	50	YES	YES	YES
EEA	GERMANY	1	1	1			50 000	20 000	YES	YES	YES
EEA	GREECE	1	1				200	20 000	YES		
Non-EEA	SINGAPORE	1		1			25 000	50 000			
EEA	SPAIN	1	1				10 000	2 000	YES	YES	YES
Non-EEA	SWITZERLAND	1	1				50 000	30 000	YES		YES
Non-EEA	THAILAND	1		1			100	87			
Non-EEA	TURKEY	1		1			300	500	YES		
Non-EEA	UKRAINE	1				2					
EEA	UNITED KINGDOM	1	1				10 000	5 000	YES	YES	YES
Non-EEA	UNITED STATES	1	1				8 000	30			
	Number of entities	22	60	8	10	20	455 200	128 967	#REF!	#REF!	60
	Number of countries	45	20	21	1	15			18	10	15
	<i>incl. Significant</i>						7	7			
								Balance Sheet	98%	68%	96%
								Revenues	96%	60%	81%

3. *Comment ?* Règles de fonctionnement

3. Règles de fonctionnement

□ Signature d'un accord de coordination

- Modèle EIOPA
- L'accord de coordination définit les modalités de la coopération et de l'échange d'informations :
 - Responsabilité des membres et participants
 - Modalités de la coopération et de l'échange d'informations
 - Principe de confidentialité
 - Fonctionnement du Collège
 - Annexes modifiables : liste des autorités et des entités, données systématiquement échangées, déclaration des concentrations de risques et des transactions intragroupe, modèles de plan d'urgence
- Signé par tous les membres et participants
- La révision des annexes doit être approuvée par les membres et participants mais ne nécessite pas de nouvelle signature
- Le groupe contrôlé ne reçoit pas de copie de l'accord de coordination

3. Règles de fonctionnement

□ Classification interne à l'ACPR: petits/moyens/gros collèges

- Critères :

CA : < 10G€ ; entre 10G€ et 50 G€ ; > 50G€

Poids relatif de l'activité hors France : < 10% ; entre 10% et 60% ; > 60%

Nombre de pays étrangers de l'UE : <4 ; entre 4 et 10 ; > 10

Jugement d'expert (caractère systémique, complexité de l'organisation...)

- Conséquences sur la fréquence minimale des réunions, sur certains seuils fixés pour l'échange d'informations, etc.)

- Exemples:

- Petits collèges : APICIL, Natixis Assurances
- Collèges moyens : CNP, Crédit Agricole Assurances, AG2R La Mondiale
- Gros collèges : AXA

3. Règles de fonctionnement

□ Réunions

■ Fréquence

Petits collèges : au moins 1 téléconférence par an

Collèges moyens : au moins 1 réunion physique

Gros collèges : au moins 1 réunion physique et 1 téléconférence

- **Convocation possible sans délai en cas de circonstances exceptionnelles** (violation SCR groupe, etc.)

- **Pour les très gros collèges, possibilité d'organiser des collèges « Monde »** (exemple : AXA) **et des « core colleges »** (collège restreint aux autorités membres significatives)

- Le contrôleur groupe doit organiser périodiquement des réunions entre le collège et les représentants du groupe

Sur les aspects pratiques de l'organisation des réunions, des fiches de doctrine fournissent des directives.

3. Règles de fonctionnement

□ Réunions (suite)

- **Création des sous-groupes nationaux (une seule juridiction) ou multinationaux (plusieurs juridictions européennes), à l'initiative d'un superviseur local**

Exemples :

- Sous groupe national : sous-groupe allemand d'AXA => échanges bilatéraux
- Sous groupe multinational : sous-groupe italien d'AXA => sous-collège

- **Création de « specialized teams », à l'initiative du contrôle de groupe, pour échanger avec certaines juridictions, y compris celles de pays tiers (uniquement membres/participants)**

Exemples :

- Allianz Holding France ; Steering Committee d'AXA

- **Création de Forums, à l'initiative du contrôle de groupe, pour échanger avec certaines juridictions, y compris celles de pays tiers non participants**

Exemple :

- Forum Asie d'AXA

4. *Quoi ?* Principaux travaux d'un Collège

4. Principaux travaux

□ Programme de travail

- Thèmes de la *College Team* EIOPA
- Plan de chaque collège: préparé par le contrôleur groupe, discuté au 4^e trimestre N-1
- Évaluation en fin d'année par la *College team EIOPA* de la mise en œuvre de ses thèmes (débrieft téléphonique et/ou mémo écrit)

4. Principaux travaux

Mise en œuvre des travaux de contrôle sur la base du plan de travail défini en année N-1

Feedback EIOPA sur le plan de travail du Collège et le travail de l'année N + préconisations pour l'année N+1 (Q4 de l'année N)

Joint-risk assessment sur les chiffres de l'année N-1 (milieu année N)

Plan de travail du Collège de l'année N+1, préparé par le contrôleur de groupe (discuté en Q4 de l'année N)

4. Principaux travaux

Exemple de plan de travail

College of supervisors : draft 2019 Timetable											1-Jan	8-Jan	15-Jan	22-Jan
Activities	Action Points	EIOPA 2019 action plan (ref)	EIOPA deadline	College reference	ACPR owners	To be included in the agenda of World College / Europe College + date	Status (OK, in progress, not started, KO)	Comments	Steps	Detailed tasks (in bold, follow up of actions initiated in 2016)				
Weekly follow-up														
1	2019 Timetable	N/A	N/A	1.1		N/A	not started		GS to send updated timetable (based on approved working program) twice a year	GS to send updated timetable to LS by email twice a year				
2										GS to send a "save the date" email (3 months before meeting date)				
3										GS to send a draft agenda and a registration form (3 weeks before meeting date)				
4										GS to send an email detailing the information needed from LS in preparation for the meeting				
5						N/A	in progress		Organize conference call in March / April for World and European College	LS to provide GS with all relevant local information				
6										GS to circulate the final agenda and presentations (7 days before the meeting)				
7										GS to circulate draft minutes				
8										LS to provide feedback on draft minutes				
9										GS to circulate final minutes (if different from draft)				
10										GS to send a "save the date" email to LS (no later than 3 months before the meeting)				
11										GS to consult LS on workshop topics				
12										GS to send a draft agenda and a registration form (no later than 3 weeks before meeting date)				
13						N/A	not started		Organize annual physical meeting in October for World and European College	GS to send an email detailing the information needed from LS in preparation for the meeting				
14										LS to provide GS with all relevant local information				
15										GS to circulate the final agenda and presentations (7 days before the meeting)				
16										GS to circulate draft minutes				
17										LS to provide feedback on draft minutes				
18										GS to circulate final minutes (if different from draft)				
19										LS co-hosting the forum to contact local supervisors to save the date and discuss the agenda				
20										LS co-hosting the forum to send draft agenda and registration forms (agenda drafted with GS)				
										LS hosting the forum to circulate final agenda and meeting presentations (7 days)				

4. Principaux travaux

□ Les informations échangées

■ Ponctuellement

- Les RSR –*Regular Supervisory Report*–, SFCR –*Solvency and Financial Conditions Report*–, une sélection de QRT , ORSA dans certaines conditions
- L'analyse conjointe des risques (JRA, *Joint Risk Assessment*)

Le JRA est très important. Au-delà de l'échange d'informations, il permet d'identifier les sujets nécessitant une surveillance renforcée. Il oriente ainsi le plan de travail du Collège et le cas échéant le plan de contrôle de la brigade

- Introduction en 2017 de l'outil ECI d'EIOPA (ECI: *Exchange of College Information*)
 - Ateliers de travail thématiques (ex : externalisation, fonctions clés, ORSA) : envoi de questionnaires en amont, feedback commun au groupe à l'issue
- ### ■ Au fil de l'eau : toute information pertinente de nature à affecter la situation financière ou prudentielle d'une entité ou du groupe, contrôles en cours, sanctions, etc.

4. Principaux travaux

Modèle pour RA —*risk assessment* — local

Risk Profile - pages 15 & 16 of the CoSu meeting SOLO template

General description of activities:			
Overall Assessment:	Automatic score	Expert judgement score	Rationale
Impact on the local insurance market	1	1	
Overall Assessment of the Risk Profile and Key Weaknesses	1	1	
Top 2 risks	<p><i>[Please pick the top 2 risks amongst the following and explain the related rationale based on the "Risk assessment" sheet of the Joint Risk Assessment:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insurance risk, - Financial risk, - Liquidity risk, - Operational/ compliance risks, and - IT risks. 		

Risk Profile Assessment	Expert judgement score	Comment
Financial position	1	
Business and risk strategy, risk tolerance/appetite	1	
Corporate governance including internal control	1	

4. Principaux travaux

Modèle de RA local
(suivi des contrôles sur place)

Authority's follow-up process	Please briefly describe your authority's usual follow-up procedures and practices regarding its inspections of insurance entities
-------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	Expert judgment score	Explanation
Overall assessment of the conduct of the entity with regard to your authority's inspections	2	<p>Please comment on:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the willingness of the entity to propose remedial action plans following your authority's inspections and to implement it on a timely manner - any recent behavior change of the entity regarding your authority's inspections

Follow-up on inspections of your authority's

Topic of the inspections (only inspections that have ended since 2015)	On-site inspection	End date of the inspection (dd/mm/yyyy)	Materiality of findings (G)	Has the follow-up procedure started?	Progress of the entity's remedial action plan (H)	Explanation (I)
	Yes	February-16	3	Yes	80%	
	No	March-18	1	No	40%	
	Yes	January-15	2	N/A	20%	

4. Principaux travaux

Modèle de RA groupe

Country	Entity	Type	Global Impact	Local Market Impact	Overall assessment	Financial position	Business and risk strategy, risk tolerance/appetite	Corporate governance	Insurance risk	Financial risk	Liquidity risk	Operational / Compliance risks	IT risks
			2	3	2	2	2	3	3	3	2	3	3
			1	1	2	1	2	1	2	1	3	2	2
			3	4	2	2	2	2	3	2	2	2	2
			3	3	2	3	1	2	2	2	1	2	3
			4	3	2	2	2	3	3	3	2	3	3
			1	1	2	1	2	1	2	1	1	2	2
			3	3	2	3	2	2	2	2	1	2	3
			4	3	2	2	2	3	3	3	2	3	3

High Risk	4												
Medium High Risk	3												
Medium Low Risk	2												
Low Risk	1												
	NR	1	2	3	4								
		Low Impact	Medium Low Impact	Medium-High Impact	High Impact								

4. Principaux travaux

Modèle d'agenda

8:30 AM – 9:00		Jour 1
9:00 – 9:15	1. Welcome and introduction Adoption of the agenda	ACPR
9:15 – 9:30	2. Assessment of College representativeness - Presentation of ACPR's assessment - Discussion among supervisors	ACPR / Discussion
9:30 – 10:00	3. Financial situation of the Group - Presentation by the ACPR - Q&A/ discussion among supervisors	ACPR / Discussion
10:00 – 11:00	4. Joint risk assessment: main findings - Presentation by the ACPR - Q&A/ discussion among supervisors	ACPR / Discussion
11:00 – 11:30 <i>Coffee break</i>		
11:30 – 12:00	5. Presentation on ... - Presentation by ... - Q&A/ discussion among supervisors	Local supervisor / Roundtable
12:00 – 12:30	6. Supervision of the Group changing risk profile - Presentation by the ACPR - Q&A/ discussion among supervisors	ACPR / Discussion
12:30 – 2:00 <i>Lunch & photo session</i>		
2:00 – 3:00	7. Discussion on the Group's presentations and preparation of the Q&A session - Introduction by ACPR on the content of the Group's presentations and main issues identified - Roundtable <i>Group's presentations will be circulated ahead of the meeting.</i>	ACPR / Roundtable
3:00 – 4:00	8. Presentation by the group - Speakers: ... - Q&A session	Group / All supervisors
4:00 – 4:30 <i>Coffee break</i>		
4:30 – 5:15	9. Presentation by the group - Speakers: ... - Q&A session	Group / All supervisors
5:15 – 6:00	10. Presentation by the group - Speakers: ... - Q&A session	Group / All supervisors
6:00 PM End of meeting day		
8:00 PM SOCIAL EVENT		

9:00 AM – 9:30		Jour 2
9:30 – 10:00	11. Discussion following presentations by/Q&A with the Group representatives - Identification of issues to be followed up - Preparation of feedback to be made to the Group following the College meeting	Roundtable
10:00 – 11:30	12. Workshops: - Outsourcing - Actuarial function <i>Supervisors will be split into two teams. Lists of questions will be circulated ahead of the meeting.</i>	All supervisors
11:30 – 12:00 <i>Coffee break</i>		
12:00 – 12:30	13. Key takeaways following the workshop - Summary of key takeaways - Discussion among supervisors to identify list of issues to follow up in 2018/2019	Discussion
12:30 – 2:00 PM <i>Lunch</i>		
2:00 – 2:30	14. Follow-up on previous workshops - Update on actions performed by the ACPR - Roundtable on actions performed locally	ACPR / Roundtable
2:30 – 3:00	15. Subgroup supervision - Presentation by ... on subgroup supervision in ...	Local supervisor
3:00 – 3:30	16. CMG - Presentations by the ACPR on CMG's work and the new French resolution regime - Q&A/ discussion among supervisors	ACPR
3:30 – 3:45 <i>Coffee break</i>		
3:45 – 4:00	17. Completion of 2018 College Action plan	ACPR / Discussion
4:00 – 4:15	18. Discussion on the working program 2019	ACPR / Discussion
4:15 – 4:40	19. Discussion on College efficiency - Presentation by the ACPR - Discussion among supervisors	ACPR / Discussion
4:40 – 4:50	20. AOB	All supervisors
4:50 – 5:00	21. Conclusion of the meeting Wrap up of the meeting with action points	ACPR
5:00 PM End of the meeting		

4. Principaux travaux

□ La prise de décision

Le principe : les décisions sont prises par le contrôleur du groupe, après consultation des autorités concernées

L'exception : certaines décisions sont prises conjointement

■ Consultation :

- Obligatoire dans certains cas (par exemple, sanctions et mesures exceptionnelles, modification de la structure ou de la gestion du groupe requérant l'autorisation des autorités de contrôle, ORSA unique, exclusion d'une entité du contrôle de groupe, etc.).
- La procédure est fixée dans les accords de coordination (délais, etc.)
- En pratique, le silence vaut acceptation (à préciser dans les courriels de consultation)
- Le contrôleur de groupe peut décider de ne pas consulter les autorités concernées en cas d'urgence ou lorsque cette consultation risquerait de compromettre l'efficacité de ses décisions. Dans ce cas, il les informe sans délai.

■ Décisions conjointes

- Dans certains cas, notamment : désignation du contrôleur de groupe (première réunion du collège), approbation d'un modèle interne groupe
- En cas de désaccord, procédure de médiation EIOPA (cf.infra)

4. Principaux travaux

□ Les contrôles sur place conjoints

- Lorsqu'une autorité A veut effectuer un contrôle d'une filiale ou succursale située dans un autre pays de l'UE, elle adresse une demande à l'autorité B du pays en question. Cette dernière peut laisser l'autorité A effectuer le contrôle ou procéder elle-même au contrôle. Dans ce dernier cas, l'autorité A peut être associée au contrôle.
- Le contrôleur de groupe est tenu informé des progrès et des constatations du contrôle en cours.
- EIOPA peut être associée de droit.
- En pratique, les contrôles conjoints sont souvent lancés à l'initiative du contrôleur de groupe, avec les autorités de contrôle concernées (souvent sur des sujets modèle interne).

5. Gestion des crises

❑ Crise au sein du Collège : la médiation EIOPA

- En cas de désaccord dans les processus de prise de décisions conjointes, de rejet d'une demande de contrôle sur place, de dysfonctionnements au sein du collège : manque de coopération, manque de réactivité du contrôleur de groupe, etc.
- Auto-saisine d'EIOPA ou saisine à l'initiative d'une autorité
- Conciliation, puis médiation contraignante (décision du Board of Supervisors EIOPA sur proposition d'un comité d'experts indépendants)

5. Gestion des crises

□ Crise au sein du groupe contrôlé : le plan d'urgence

- Annexe 1E du Coordination arrangement
- Contexte : circonstances exceptionnelles de type violation SCR ou MCR groupe ou solo, violation d'importantes exigences légales, graves perturbations financières, etc.
- Alerte : l'autorité qui prend connaissance d'une situation d'urgence informe immédiatement le contrôleur de groupe. Celui-ci informe immédiatement tous les membres et participants du collège.
- Le contrôleur du groupe évalue la situation d'urgence et ses conséquences, en collaboration avec les membres et participants du collège. Il coordonne la gestion de la crise (actions, communication externe, etc.).
- Le contrôleur de groupe peut tester le plan d'urgence une fois par an pour améliorer le processus. Les résultats sont alors discutés au sein du collège.

6. Références

□ Références

- [Protocole d'Helsinki \(2000\)](#)
- [Directive 2009/138/EC](#)
 - Articles 65 à 68 sur les accords de confidentialité et l'échange d'informations
 - Titre III sur le contrôle de groupe (articles 212 à 266) : voir en particulier : art. 247 (contrôleur de groupe (, art.248 (collèges de contrôleurs), art. 249 (coopération et échange d'informations)
- [Règlement délégué \(UE\) 2015/35 :](#)
 - Titre II Chapitre IV section 1 sur les collèges de contrôleurs, section 2 sur l'échange d'informations et section 3 sur le contrôle sous-groupe (articles 354 à 358)
- **Code des assurances** : articles L. 356-1 à L.356-10 et R. 356-1 et suivants
- **Code monétaire et financier** : L. 612-26, L.632-1 A et suivants

6. Références

- **EIOPA :**

- [Section dédiée aux collèges sur le site internet d'EIOPA](#)
- [Orientations EIOPA sur le fonctionnement opérationnel des collèges](#)
- [Orientations EIOPA sur l'échange régulier d'informations](#)
- [Règlement \(UE\) 1094/2010 instituant l'AEAPP / EIOPA](#) (article 21 sur les collèges, articles 19, 20, 41 et 44 sur la médiation)